



## Règlement du Trempl'Zic

Samedi 22 juin 2024 de 19h00 à 20h00

Saint-Pol-de-Léon – Centre-ville

La commune de Saint-Pol-de-Léon organise le « Trempl'Zic » - un tremplin jeunes talents de la ville de Saint-Pol-de-Léon afin de valoriser tous les jeunes talents en musique et/ou chant.

### 1. Conditions de participation

Le « Trempl'Zic » est ouvert à tous les jeunes âgés de 14 à 30 ans, dans les domaines de la musique et/ou de la chanson, formations composées d'artistes non professionnels et n'ayant pas le statut d'intermittent du spectacle.

Ils peuvent candidater en solo, duo ou en groupe. Pour les groupes déjà constitués, le critère d'âge pourra faire l'objet d'une tolérance en tenant compte de la moyenne d'âge du groupe. Les candidats devront (pour au moins un des participants en cas de groupe), être domiciliés ou scolarisés ou avoir une attache particulière à Saint-Pol-de-Léon.

Les thématiques du concours : Musique et/ou chant

Le ou les candidat(s) doivent proposer une production artistique en direct devant le jury et le public.

L'inscription à ce concours est gratuite. Les frais de réalisation des supports de présentation et de participation au concours (frais de déplacement et d'hébergement), restent à la charge des candidats. Aucune rémunération ou défraiement ne sera attribué.

Les candidats ne doivent pas être sous contrat avec une structure de production (de spectacle et/ou de disque).

Les candidats pourront être amenés à être filmés, enregistrés ou photographiés durant leur prestation. En s'inscrivant au tremplin, les artistes s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image par la ville de Saint-Pol-de-Léon à titre promotionnel.

### 2. Caractéristiques des créations et prestations proposées par discipline

Les paroles des différents morceaux musicaux ne doivent en aucune façon comporter des propos tendancieux, raciaux ou insultants (Les textes dactylographiés sont à joindre obligatoirement au moment de l'inscription).

Le ou les candidats doivent être en mesure de proposer une prestation devant le jury et le public de 2 titres pour un maximum total de 6 minutes.

### 3. Conditions d'inscription

S'inscrire auprès du service culture et animations, avant la date butoir, le 1<sup>er</sup> mai 2023 à minuit avec le formulaire d'inscription dûment rempli, la fiche technique de la prestation et la composition du groupe. Pour les formations composées d'un ou de plusieurs mineurs, la candidature doit être accompagnée d'une autorisation écrite du représentant légal pour chacun d'entre eux.



## FICHE D'INSCRIPTION DU GROUPE ou de L'ARTISTE

Merci d'écrire en majuscule, le plus lisiblement possible.

NOM DU GROUPE / DE L'ARTISTE : .....

RESPONSABLE : .....

N° TÉLÉPHONE : .....

E-MAIL : .....

SITE INTERNET / FACEBOOK / INSTAGRAM : .....

STYLE(S) : .....

TITRES DES MORCEAUX PRÉSENTÉS : .....

.....

NOMBRE DE COMPOSITIONS : .....

HORAIRE SOUHAITÉ : .....

Pour rappel aucun matériel de sonorisation ne sera fourni par la commune.

Un emplacement avec branchement électrique pourra être mis à disposition.

Branchement électrique (entourer la mention) : OUI NON

Déambulation : OUI NON

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : .....

.....

Fait le..... à .....

Signature du responsable (Précédée de la mention "Lu et approuvé") :